

la population. Nous espérons, étant donné qu'il possède l'outil dont il rêvait depuis fort longtemps, c'est-à-dire ce nouveau ministère de l'Expansion économique régionale, qu'il saura s'en servir de façon humaine, afin d'aider la population canadienne à sortir du marasme financier et économique dans lequel elle se trouve.

Nous espérons aussi que l'honorable ministre ne craindra pas, lorsqu'il s'agira de verser des subventions et de consentir des prêts aux provinces et aux municipalités, en vue d'enrayer le chômage et de faire disparaître les problèmes économiques que nous connaissons au Canada, de se servir de la Banque du Canada comme nous le faisons pour les pays étrangers, à des conditions intéressantes. Si c'est bon pour les étrangers, continuons d'agir ainsi, mais agissons de la même façon envers les Canadiens, puisque nous connaissons aussi la misère dans notre pays riche, ce qui n'a pas de sens.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je voudrais rappeler aux honorables députés que la durée des discours est de 20 minutes. On peut accorder du temps supplémentaire quand il y a très peu d'orateurs, mais dans le cas d'un ministère aussi important que celui-ci, alors qu'un grand nombre de députés ont exprimé l'intention de parler, je demanderais aux députés de limiter leur discours à 20 ou 21 minutes.

M. Clermont: Monsieur le président, nous étudions présentement la création du ministère de l'Expansion économique régionale, qui sera responsable de l'expansion économique et du relèvement social dans les zones où des mesures spéciales sont nécessaires pour accroître les occasions d'emploi productif et en faciliter l'accès.

Avec la création de ce nouveau ministère, le Canada entre dans une nouvelle phase du développement régional, qui peut être considérée comme la troisième.

La première a été le régime de péréquation fiscale, dont l'instauration a suivi le deuxième conflit mondial et qui, au cours des 12 années dont la dernière prendra fin le 31 mars prochain, a permis aux quatre provinces de l'Atlantique de toucher un peu plus d'un milliard, et à la province de Québec de bénéficier, au cours des années fiscales allant de 1961-1962 à 1967-1968, d'une somme de 835 millions de dollars.

Au cours de la seconde phase, le gouvernement fédéral a institué divers programmes et organismes, tous orientés vers des aspects particuliers du problème des inégalités régionales, comme l'assistance au développement régional, l'Office d'expansion économique de la région atlantique, les programmes ARDA et FODER, du ministère de la Main-d'œuvre et

de l'Immigration, ainsi que la Société de développement du Cap-Breton. Bien que certaines critiques aient été formulées à l'endroit de ces divers organismes, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont été très actifs.

A titre d'exemple, considérons le programme de l'assistance au développement régional. Tout en admettant qu'il présente des faiblesses, en mai 1967, plus de 700 demandes d'assistance avaient été approuvées ou étaient à l'étude, en vertu de ce programme, ce qui représentait un total de plus de 1 milliard 500 millions de dollars et assurait de l'emploi à plus de 44,000 travailleurs.

En ce qui concerne le programme ARDA, le répertoire des travaux nous indique qu'au cours de la période de 1962-1965, 735 projets avaient été exécutés ou étaient en voie d'exécution, pour un total de frais partagés de \$63,626,470, dont la part du gouvernement fédéral était de \$34,488,198.

Pour la période de 1965-1967, 672 projets étaient en voie d'exécution ou terminés, le total des frais partagés s'élevait à \$130,322,421 et la part du gouvernement fédéral à \$56,957,139.

Pour la période de 1967-1968, ce qui veut dire au 31 mai 1968, 317 projets avaient été exécutés ou étaient en voie d'exécution pour un total de frais partagés de \$71,606,633, dont la part du gouvernement fédéral s'élevait à \$30,788,693.

Le tout représente un grand total de frais partagés de \$265,555,524, dont la part du gouvernement fédéral était de \$122,234,030, et ce pour 1,724 projets.

En ce qui concerne la province de Québec, pour la période que je viens d'énumérer, monsieur le président, 350 projets ont été mis à exécution, le total des frais partagés étant de \$51,342,244, et la part du gouvernement fédéral de \$23,432,182.

Quant à la part de la province d'Ontario, un certain député a prétendu qu'elle avait été très supérieure à celle de la province de Québec, alors que, pour la même période, la province d'Ontario a bénéficié de 114 projets, dont les frais partagés s'élevaient à \$60,599,394 et la part du gouvernement fédéral à \$25,567,526.

• (4.30 p.m.)

Monsieur le président, on sait aussi qu'en 1966, un nouveau programme s'est ajouté au programme ARDA; il s'agit du programme FODER et, jusqu'à ce jour, cinq ententes ont été signées. Les première et deuxième ententes ont été signées pour des régions du Nouveau-Brunswick; la troisième, pour une région du Manitoba; la quatrième, pour la province de Québec, et plus particulièrement l'est du Québec, et la cinquième, qui a été signée récemment, concernait l'Île du Prince-Édouard.